

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2018

Présents : MM et Mmes. SALLES Daniel, ANDRE Pascal, SWITEK Samuel, BAJADA Bruno, CASSOUX Brice, MULA José, GRIMARD Jean-Pierre, BEYNEIX Marina, DUTHEIL Aurore, RUARD Aurélie, TEXIER Emmanuelle.

Excusés : MM et Mme PLANCHE Philippe, CARCOUET Alexandre et BOUCHET-BAINAT Isabelle.

Secrétaire de séance : Mme RUARD Aurélie

ORDRE DU JOUR :

1- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre 2017

Monsieur le Maire a demandé s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2- Nouvelle mairie

Les travaux de menuiseries sont reportés suite à un décalage de livraison des fenêtres :

> livraison et pose prévue le 9 et 10 février 2018

> pose du bardage le 12 février

> prévoir intervention à partir du 14 février, pour doublage/élec/plomb

Fin des travaux prévue en mai 2018.

Le chiffrage de l'aménagement intérieur (banque d'accueil, meubles de rangement) a été réétudié et reste bien dans l'enveloppe prévue.

La subvention de 15 000 euros de la Poste a été officiellement obtenue.

3- Lotissement Champlong : informations

4 terrains ont été réservés, et 2 permis de construire devraient être déposés à la fin du mois.

Une communication a été faite auprès de tous les constructeurs et agences immobilières du département.

4- Rénovation de la salle des fêtes : informations

Les dossiers de subventions FIC et DETR ont été envoyés fin 2017. Des devis sont encore en attente de réception. Le mode de chauffage le plus adapté est toujours à l'étude.

Travaux prévus en 2019.

Parallèlement, travail en cours avec Cocon63 pour l'isolation des combles.

5- Déclassement domaine public (D)

7 dossiers en attente :

- Madame Sabine ADRIAN au Coudert pour 11 m2
- Anita GAURAZ à Laire pour 211 m2
- Alexandre PIRONON au Bourg : pour 8 m2
- Marc Prival au Coudert pour 300 m2
- Jean-Pierre DIOUDONNAT aux Vigiers pour 21 m2
- Fabien FAYARD à Bouys pour 23 m2
- Michel BRETON à Fenilhat pour 154 m2

Délibération n°2018-5 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents le lancement d'une enquête publique pour le déclassement des ces portion

6- Fermage terrains communaux : informations

Négociations avec les fermiers de parcelles communales : il leur est demandé de participer au transport de graves pour des travaux de voirie communale.

7- Approbation CLECT

➤ Validation du rapport de la CLECT

Vu le transfert de la compétence « plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » à la Communauté de communes au 09 septembre 2015 (pour les communes ex BSDVDJ), ou au 08 mars 2016 (pour les ex communes de MEA)

Vu la création de Billom Communauté au 1^{er} janvier 2017 par arrêté préfectoral du 10 novembre 2016

Vu les modifications/révisions de documents d'urbanisme de certaines communes

Vu l'article 1609 nonies CV1 bis du CGI qui prévoit que *le montant des attributions de compensation et les conditions de leur révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges* »,

Considérant le rapport de la CLECT du 15 novembre 2017, notamment son paragraphe 2, portant sur la modification des attributions de compensation 2018 pour tenir compte des dépenses liées aux démarches d'élaboration/révision/modifications de documents communaux

Délibération n°2018-1 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents le rapport de la CLECT du 15 novembre 2017.

➤ Attributions de compensation 2018

Vu le rapport de la CLECT (paragraphe 2) du 15 novembre 2017

Vu la délibération de Billom Communauté du 11 décembre 2017 définissant les attributions de compensation 2018

Monsieur le Maire informe que le montant de l'attribution de compensation 2018 pour la commune est de 614 euros.

Délibération n°2018-2 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce montant.

8- Modification statuts du SIVOS

Le SIVOS de la région de Billom demande de confirmer la modification des statuts suite au retrait de Mond'Arvene Communauté du SIVOS pour les compétences « Portage des repas à domicile » et « Services d'aide à domicile en faveur des personnes âgées et handicapées. En effet, ils ont pris cette compétence.

De plus, la commune de Saint-Georges sur Allier ne reste membre du SIVOS que pour la seule compétence « services de soins infirmiers à domicile »

Délibération n°2018-4 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents la modification des statuts du SIVOS.

9- Plantation haies : informations (D)

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la démarche engagée pour améliorer son cadre de vie et son environnement, et suite aux violentes intempéries ayant eu lieu autour du 27 mai 2016, la commune a décidé de réaliser des plantations de haies sur son territoire. Une partie de ce projet concerne les abords des routes départementales RD 303 et RD 135, où d'importants glissements de terrain ont pu être constatés.

Parallèlement, le Département doit compenser la destruction de boisements suite à l'autorisation de défrichement délivrée par la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme dans le Livradois-Forez (RD999), et souhaite favoriser la réalisation de plantations de haies ou d'arbres d'alignement en crête de talus ou en limite de domaine de domaine public, afin de stabiliser les talus et d'éviter leur érosion, susceptible d'engendrer l'encombrement des fossés.

Au regard de leurs intérêts convergents et de leurs compétences respectives en matière de conservation du domaine public routier départemental et d'aménagement de l'espace, le Département et la Commune d'Egliseneuve près Billom ont décidé de coopérer pour mettre en œuvre ce projet de plantations de haies.

Il est rédigé une convention dans laquelle sont fixés les engagements de chacune des parties. Pour la commune, il s'agit de délibérer sur le financement du projet, de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du dispositif d'intervention « Soutien à la valorisation du bocage puydômois », et de fournir l'ensemble des plants destinés à composer la haie objet de la présente convention, étant précisé que ces plants doivent être constitués d'un mélange d'essences autochtones

Délibération n°2018-3 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention de coopération avec le Conseil Départemental du Puy de Dôme pour le projet de plantations de haies sur la commune.

10- Questions diverses

- Logement communal : nouveau locataire depuis le 01/02
- Randonnée du 6 mai 2018 organisée par l'ensemble des associations des 3 communes
- Amendes de police : projet à hauteur de 5000 euros HT
- SIBEM : enquête en cours auprès des parents d'élèves pour avoir leur avis sur un éventuel retour à la semaine de 4 jours. Décision lors du conseil d'école le 22 mars.